

Sortie d'immeuble en société : choix de la voie la moins imposée



3 h



75,00 €

Lorsqu'un immeuble détenu par une société est vendu, l'acheteur doit s'acquitter des droits d'enregistrement et la venderesse est taxée sur la plus-value de l'immeuble.

Il existe cependant plusieurs possibilités pour réduire ces impôts, à titre d'exemple:

- Réemploi de la société venderesse
- Vente d'un immeuble en indivision
- Scission de la société
- Utilisation de certains droits de démembrements
-

Informations pratiques

> Droit d'inscription

75,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires



Liège

- > Le 4 décembre 2025
De 18h30 à 21h30

> Reconnaissance

- Agréé ITAA (3 heures)
- Agréé IPI (3 heures)

Sortie d'immeuble en société : choix de la voie la moins imposée - Le jeudi 4/12/25, Liège

€ 75,00 € ou 3 Chèques-Formation



Dates de formation

Le jeudi 4/12/25

Horaire

De 18h30 à 21h30



Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1

4000 Liège

Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)